



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

**SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 9 MARS 2017 À 19 h 00 AU 80 AVENUE
GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3**

PRÉSENCES

Mme Lucie Lalonde, présidente
M. Jean-François Trépanier, vice-président
M. Jean Hébert, président-directeur général (PDG)
Dr Robert Bisson
Mme Lise Coulombe
M. François-Régis Fréchette
Mme Judy Millar
M. Mathieu Nadeau
Mme Julie Pépin
M. Michel Roy
Dr Jean-Marc Sauvé
M. Gilbert Whiteduck

ABSENCES MOTIVÉES

M. Michel Hébert
Mme Johanne Paradis
Mme Louise Poirier, membre observateur
Mme Sylvie Rocheleau
Mme Monique Séguin

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

Dr Daniel Tardif, président-directeur général adjoint
M. Denis Chénier, directeur général adjoint soutien, administration et performance
M. Stéphane Pleau, directeur des ressources financières (DRF)
Mme Johanne Robertson, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)
Dr Guy Morissette, directeur des services professionnels (DSP)
Mme Manon Moreau, directrice des services techniques
Mme Judith Daoust, directrice du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)
M. Benoît Gauthier, adjoint au PDG

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller-cadre à la présidence-direction générale – volet conseil d'administration

Une vingtaine de personnes assistent à la rencontre

NOTE : Une séance plénière non publique a précédé la séance régulière et publique de 17 h 00 à 19 h 00. Les points suivants ont été traités :

- Renouvellement des déclarations des intérêts des membres du C.A.
- Journée de formation des membres du C.A.
- Agrément : compte-rendu de la visite de février 2017
- Salle de pilotage : dépôt des indicateurs en accessibilité, fluidité, qualité et efficacité
- Réorganisation dans les CHSLD

Ordre du jour

- 01 VERIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 02-1 Séance du 2017-01-26
 - 02-2 Tableau des suivis
- 03 RAPPORTS D'ACTIVITES
 - 03-1 Rapport du président-directeur général (remis séance tenante)
 - Apport du personnel événement CHPJ
- 04 PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 04-1 Période de questions du public
- 05 COMITÉ DE VÉRIFICATION
 - 05-1 Mot du président – séance du 2017-02-28
 - 05-2 Procès-verbal de la rencontre du 2017-01-17
 - 05-3 État de la situation financière à la période 11
 - 05-4 Rapport financier du Fonds de santé au travail 2015



No de résolution
ou annotation

- 05-5 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière
- 05-6 Régime d'emprunts pour les projets autofinancés
- 06 AFFAIRES MÉDICALES
 - 06-1 Statuts et privilèges
 - 06-2 Présentation du projet de Loi 130 modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux
 - 06-3 Politique de déclaration d'un décès au coroner – Dépôt de la version corrigée
- 07 PRÉSENTATION
 - 07-1 Investissements CHSLD - Judith Daoust
- 08 AFFAIRES COURANTES
 - 08-1 Privilèges de recherche
 - 08-2 Bail emphytéotique Maison de soins palliatifs des Collines
- 09 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
 - 09-1 Mot du président – séance du 2017-03-06
 - 09-2 Procès-verbal de la rencontre du 2016-12-05
 - 09-3 Politique de frais de séjour et de déplacement - Modification
- 10 CORRESPONDANCE
 - 10-1 Résolution Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
 - 10-2 Stationnement hôpital de Shawville – Lettre réponse
 - 10-3 Lettre de félicitations du Comité des usagers du Centre intégré (CUCI)
- 11 GOUVERNANCE
 - 11-1 Renouvellement des déclarations des intérêts des membres
 - 11-2 Remplacement d'un membre du conseil d'administration - Comité régional sur les services pharmaceutiques
 - 11-3 Calendrier 2017-2018 des séances du C.A.
- 12 DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 20 avril 2017
- 13 LEVÉE DE LA SÉANCE

01 VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente constate le quorum et ouvre la séance à 19 H 07.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU l'ajout du point « 10-4 Lettre réponse à la FIQ sur les relations de travail »;

ATTENDU l'ajout du point « 10-5 Suivi des recommandations CUCI »;

ATTENDU l'ajout du point « 10-6 Lettre réponse à l'APTS »;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

02-1 Séance du 2017-01-26

ATTENDU les modifications suivantes au procès-verbal :

- Résolution CISSSO-005-2017 : Dr Maxime Labelle - ... à partir du 1er décembre 2016 et non du 1er septembre 2016;
- CISSSO-016-2017 : Dr Alexandre Salloum - à partir du 1er mai 2016 et non du 1er mai 2017;
- CISSSO-017-2017 : Dre Céline Marchand - à partir du 19 décembre 2016 et non du 19 décembre 2017;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 26 janvier 2017 tel que modifié.

02-2 Tableau des suivis

No	Sujet	Suivi
04	Période de questions	Une lettre réponse a été acheminée le 3 février 2017 aux gens qui ont posé des questions concernant la politique de stationnement (voir point 10-2).
05-4	Plan triennaux – Plan de conservation de l'équipement et du mobilier	La résolution a été transmise au MSSS.
06-3	Élections au Département régional de médecine générale (DRMG)	Le processus d'élections est en cours.
06-5	Politique de déclaration obligatoire d'un décès au coroner	Tel que demandé, le document a été révisé et corrigé et la diffusion a débuté. Le document est déposé au point 06-3 pour information.
09-3	Plan d'amélioration 2017 de la gouvernance du CISSS de l'Outaouais	Plusieurs actions sont en cours de réalisation: <ul style="list-style-type: none"> • Journée de formation; • Les directions ont été informées de la demande de présenter les projets d'importance en amont du processus décisionnel et d'optimiser la fiche de présentation des projets au C.A.; • Présentation électronique de la salle de pilotage; • La Direction des ressources informationnelles (DRI) mène un processus pour l'évaluation d'un nouveau logiciel; • L'horaire de la séance plénière a été modifié.

03 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

03-1 Rapport du président-directeur général, M. Jean Hébert

Le PDG dépose son rapport des activités pour la période du 27 janvier 2017 au 9 mars 2017:

Activité	Description
30 janvier 2017	Rencontre avec les représentants syndicaux <ul style="list-style-type: none"> - Suivis du C.A. - Comités de relations de travail (CRT) - Comités de Santé et sécurité au travail
31 janvier - 1 ^{er} février 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Orientations stratégiques Fondation Santé Gatineau - Campagne de l'ensemble des fondations auprès des employés et des médecins
4 février 2017 6 février 2017	Évènement Hôpital Pierre-Janet Conférence de presse – Situation Hôpital Pierre-Janet Gestion de l'évènement – aucune plaintes des usagers ou des familles
9 février 2017	Assemblée générale annuelle du DRMG Réunion du DRMG
Janvier – Mars 2017	Gestion des niveaux de soins alternatifs (NSA) : les patients en fin de soins actifs dans nos hôpitaux <ul style="list-style-type: none"> • Baisse de 191 NSA en janvier à 99 au 8 mars 2017
12 au 17 février 2017	Visite d'Agrément Canada
20 février 2017 6 février (Téléphonique)	Comité de gestion du réseau (CGR) Priorités du MSSS 2017-2018 : <ul style="list-style-type: none"> • Accès aux soins de santé et de services sociaux de la première ligne et leur intégration de proximité; • Accès aux services spécialisés dans des délais médicalement acceptables : <ul style="list-style-type: none"> ○ Prise en charge de la clientèle hospitalisée ○ Chirurgie; ○ Amélioration de l'accès aux consultations



No de résolution
ou annotation

Activité	Description
8 mars 2017 (CGR Téléphonique)	<p>spécialisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer les services de soutien à domicile de longue durée et consolider l'adaptation des soins et des services aux conditions des personnes adultes : <ul style="list-style-type: none"> Soins et services à domicile et en CHSLD; Révision de la gestion des lits de courte durée en lien avec le niveau de soins alternatifs. Améliorer la détection précoce du cancer et la survie des patients atteints du cancer; Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie afin de prévenir les maladies chroniques; OPTILAB – Favoriser les examens et les traitements les plus appropriés afin d'assurer la qualité des soins et d'éviter des interventions inutiles; Encadrer certaines pratiques commerciales, mettre en place des mesures d'économies et ajouter de nouvelles activités liées à l'exercice de la pharmacie; Favoriser le partage de l'information concernant les usagers entre les professionnels et soutenir la transformation organisationnelle; Implanter les meilleures pratiques selon le financement axé sur le patient. <p>Autres sujets :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'un département de laboratoire biomédical – C.A. spécial avant le 31 mars 2017; Résolution C.A. changement du permis GMF-U avant le 31 mars 2017.
22 février 2017	Lancement du plan d'action en santé publique (PAR)
24 février 2017	Lancement du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
1 ^{er} mars 2017	Rencontre Andrée Poirier, représentante politique APTS
3 mars 2017	<p>Annonce ministérielle par la ministre Stéphanie Vallée et la députation - investissement de 7,85 M\$:</p> <ul style="list-style-type: none"> 5M\$ pour développer 99 places d'hébergement (64 pour personnes âgées, 34 pour santé mentale et 1 réadaptation); 2,8 M\$ pour l'ajout d'effectifs en CHSLD.
6 mars 2017	Comité des ressources humaines du C.A.
7 mars 2017	Rencontre comité des usagers du CISSS de l'Outaouais (CUCI)
7 mars 2017	Rencontre des membres du comité consultatif des Collines
8 mars 2018	Conseil Sages-femmes
8 mars 2017	Table des chefs
24 mars 2017	Évaluation ministérielle annuelle du PDG du CISSS de l'Outaouais

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS

ATTENDU qu'une fuite d'eau survenue le 3 février 2017 à l'hôpital Pierre-Janet a entraîné la mise en place rapide du plan de mesures d'urgences entraînant le transfert de 79 patients et usagers dans un délai très court;

ATTENDU que 260 membres du personnel, médecins, pharmaciens, cadres et bénévoles ont dû mettre l'épaule à la roue afin d'identifier, de mettre en place et de coordonner des solutions à court et moyen terme pour assurer la sécurité des usagers et du personnel et le maintien des services à la population;

ATTENDU que la qualité des soins aux usagers a été maintenue tout au long du processus et que les usagers et le personnel ont été continuellement informés;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-031-2017

ATTENDU que le commissaire aux plaintes et à la qualité des services n'a signalé aucune plainte auprès des usagers touchés;

ATTENDU que toutes les 260 personnes impliquées ont fait preuve de professionnalisme, de collaboration, d'engagement et de bienveillance de manière exceptionnelle tout au long du processus;

ATTENDU le support des bénévoles, ainsi que des comités des usagers et des résidents;

ATTENDU la collaboration et la contribution des syndicats lors de l'événement;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REMERCIER les bénévoles, ainsi les comités des usagers et des résidents et les syndicats pour leur collaboration pendant l'événement survenu à l'hôpital Pierre-Janet;

DE FÉLICITER et remercier en nommant expressément chacun des membres des équipes soignantes, des équipes des directions de soutien et des gestionnaires impliqués nommés ci-bas et d'inclure une mention en ce sens dans la prochaine édition de l'Info-CA :

Direction des services professionnels

Asselin Johanne, Boivin Karine-Annie, Caron Chantal, Cloutier Marie-Ève, Dubuc Mollie, Dumouchel Karine, Landry Anic, Guénette Jocelyne, McConnery Carol, Michaud Caroline, Moreau Catherine, Morissette Guy, Nadeau Francine, Osborne André-Luc, Paradis Johanne, Parenteau Alain, Pastor Éric, Rioux Anick, Tomas Florina, Vinnac France.

Direction des services multidisciplinaires

Bélanger Kareen, Bonneville Julie, Chaput Nicole, Delgado Béatriz, Dubé Sylvain, Duguay Chantale, Dumont Sylvie, Grégoire Sandra-Chantal, Héroux Nancy, Jolivette Serge, Lafrenière Chantal, Ouellette Chantal, Sirois Marie-Claude, St-Fleur-René Elsie, Tamou Solange, Tardif Annie-Claude, Turgeon Angèle, Vachon Guylaine.

Direction des programmes jeunesse

Bilodeau Martine, Boulay Marco, Boyer Isabelle, Caron Chantal, Desormeaux Pascal, Douyon Alexandra, Duquette Karine, Duré Rowdy, Gagnon Isabelle, Girard Annie, Jocelyn David, Joyal, Boudreau Alessandra, Karhondera Claude, Kirouac Alexandre, Lavelle Danika, Lessard Lise, Méthot Carolane, Potvin Sophie, Robitaille James, Thérien Odette, Vachon Martin.

Direction des programmes santé mentale et dépendance

Alarie Jocelyne, Azagoune Youssef, Baconda Jean-Claude, Bathold Marie-Natha, Beaudry Alex, Bélair Diane, Ben-Amer Mohamed, Benic Marko, Benlimame Aziza, Berlus Steave, Bertrand Normand, Blackburn Pascal, Boileau Michel, Borduas Johanne, Brouillard Louise, Campbell Stéphanie, Caron Raynald, Chambi Akli, Charbonneau Richard, Chaumont-Prévost Séréna, Cloutier Clément, Cossette Élane, Cossette Jolaine, Coulibaly Lacina, David Marie-Flore, Denard-Robelin Michelle, Diaka Marie-Chantal, Diarrassouba Tchoha, Dubé Philippe-Olivier, Dumoulong Gilles, Dupont Michel, Dutrisac Serge, Eddahabi Lamia, Émond Marie-Ève, Fitzgérald Pascal, François Valérie, Fréchette Richard,



No de résolution
ou annotation

Gagné Jean, Georges Marie-Maquilène, Giroux-Villeneuve Émilie, Godmaire Alain, Gosselin Mélanie, Grandmaison Caroll, Grimberg Élie, Guérin Marc André, Guérin Marc-André, Jalbert Mireille, Janjic Dejan, Juneau Noëlla, Kafut Aime-Musoz, Kangni Adama, Kapinga Maggy, Lachapelle Émilie, Ladouceur Marie-Margaret, Lafleur Yanick, Lalonde Mario, Lamothe Syvianne, Laurendat David, Lavallée Natalie, Leclerc Marie-Chantal, Lemire Caroline, Lépine Nathalie, Lépine Patrice, Lévesque France, Ligue Kader, Malette-Guyon Simon, Marcotte Sandra, Martel Lucie, Mateus Jaime, Mauger David, Mbemba Alain, Mineault Pauline, Mineault Tina, Moïse Wagner, Morissette-Landry Mariane, Moussaoui Mahmoud, N'DRi Amino Léa, Naud Patricia, Nkurunziza Désiré, Ouellette Lucille, Patenaude Julien, Patry-St-Pierre Alex, Périard Luc, Perron Denise, Perron-Lachapelle Audrey, Pilon Josée, Plante Lucie, Polla Laurent, Prémont Linda, Quévillon Geneviève, Rémillard Carole, Riberdy Daniel, Richer Céline, Rondeau Marie-Ève, Ruysen Isabelle, Sanda Simona, Saumur Anne, Shimwa Yannick, Simoneau Anne-Renée, Sirois Mélissa, St-Jean Nancy, Thibodeau Patrick, Turpin Marie-Ève, Turpin Stéphanie, Veilleux Caroline, Veilleux Karen, Vicente Sandra, Zamor Patricia.

Direction des services techniques

Albert Denis, Allard Éric, Arvisais Michel, Avarelo Boily Esteban, Barabé Michel, Beauchemin Jean, Bélanger Martin, Brousseau Donat, Brunette Mathieu, Buissière Michael, Chrétien Michel, Cloutier Patrick, Côté Samuel, Désilets Richard, Dubois Joanne, Dufour Valérie, Garneau Fernande, Gauvreau Maurice, Guinoun Anisse, Lalonde Colette, Lavallée France, Lemieux Jean-Yves, Lenoir Loïc, Lévesque Donald, Moreau Manon, Paquette Denis, Rademaker Jocelyn, Robertson Steve, Saumure Daniel, Sousa Ines, Therrien Pierre-Luc, Whissell Julie.

Direction des ressources informationnelles

Caouette Marie-Hélène, Dumont Alexandre, Fortin Étienne, Jean-Venne Charles, Lamoureux Chantal, Laporte Jean-Marc, Legault Éric, Lévesque Michel, Maziade Yves, Prévost Lyne, Proulx Annie, Rollin Jean-Yves, Télémaque Jude-Bernard.

Direction des ressources humaines des communications et des affaires juridiques

Bourque Marie-Hélène, Carré Josée, Côté Geneviève, Desjardins Bruno, Doran Danielle, Guilbeault Janick, Henrichon Marie-Ève, Lachance Renée, Lavictoire Diane, Lebrun Renée, Michaud Manon, Pharand Danielle, Robertson Johanne, Roy Kathy.

Direction générale

Chénier Denis, Gauthier Benoit, Hébert Jean, Tardif Daniel.

Direction de l'enseignement des relations universitaire et de la recherche

Barraud Laurence, Boulet Alain, Loranger Claudie, Loyer Audrey, Wann Pasto.

Direction des soins infirmiers

Bouchard-Landry Karine, Côté Marilyne, Poirier Marie-Josée, Potvin Martine, Ryan Gail.

DSMD - Médecins psychiatres

Dre Isabelle Blais, Dre Dominick Michaud, Dr Hervé Jean-François, Dre Bernadette Coquet LePape, Dre Florina Toma.

DSMD - Association des bénévoles

Denis Jean, Pierre Langlais.



No de résolution
ou annotation

Direction des programmes DI-DP-TSA

Jean Dansereau.

Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées

Daoust Judith.

Direction de santé publique

Courteau Jean-Pierre.

Direction de la qualité évaluation performance et éthique

Cardinal Sylvie, Dassylva-Quirion Marie-Pier, Desjardins Chantal, Vanier Constance.

Direction des ressources financières

Latulippe Diane.

Direction logistique

Lecompte Pierre, Patenaude Julie, Saumure Daniel, Viau François, Vlad Constantin.

04 PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs représentants du public demandent la parole :

- M. Richard Romain, représentant du syndicat STT CISSS du Pontiac dépose une pétition dont les 2278 signataires s'opposent aux frais de stationnement à l'hôpital de Shawville et demande à qui s'adresse le moratoire d'un mois sur la mise en application des dits frais de stationnement.

Le PDG répond que le moratoire s'adresse aux usagers et souligne que l'il rencontrera les représentants du milieu le 20 mars 2017 à Bristol.

- Mme Josey Bouchard, de l'organisme Voix du Pontiac remet un dossier de presse relativement aux frais de stationnement à l'hôpital de Shawville. Elle pose deux questions :
 - Qui consultez-vous dans les régions lorsque les politiques sont développées?
 - Comment comptez-vous soutenir les principes inhérents de la médecine rurale? Qu'advient-il des services?
- M. Joseph Geremian, de l'organisme Voix du Pontiac pose deux questions relatives aux frais de stationnement de l'hôpital de Shawville :
 - Avant de prendre votre décision avez-vous réfléchi à la situation économique et géographique du Pontiac?
 - Est-ce que vous réalisez que la population du Pontiac débourse le triple de la population urbaine lorsqu'elle doit se déplacer dans les secteurs urbains pour des consultations ou services?

Il demande également si les familles des membres de la résidence Thompson qui seront déménagés dans le secteur urbain, auront droit à une aide financière pour défrayer leurs coûts de déplacement lorsqu'ils iront visiter les résidents.

- Mme Catherine La France de l'APTS pose une question relativement au projet d'accueil psychosociale et info psychosociale. Est-ce que le C.A. peut demander à la Direction santé mentale (DSM) de faire une priorité du projet?

Le PDG répond qu'effectivement, la demande sera transmise à la DSM.



No de résolution
ou annotation

- Mme Andrée Poirier de l'APTS déplore un manque d'accessibilité des services de nutritionnistes pour les 6-17 ans pour l'ensemble de la population de l'Outaouais. Elle demande si le C.A. peut cautionner le trou de services pour la population de 6 à 17 ans.
- M. David Gold de la Maison des Collines demande l'appui du C.A. pour accélérer le processus de signature du bail emphytéotique à signer entre son organisme et le CISSS de l'Outaouais.

M. Benoît Gauthier, adjoint au PDG, explique le processus est en lien avec le MSSS dans le dossier et assure M. Gold de la collaboration active du CISSS de l'Outaouais. Le PDG souligne que l'ouverture de places en soins palliatifs est une priorité du MSSS.

La présidente mentionne qu'une réponse écrite sera acheminée aux questions écrites qui ont été déposées et qui n'ont pas été répondues immédiatement.

05 COMITÉ DE VÉRIFICATION

05-1 Mot du président

Mme Julie Pépin, vice-présidente du comité fait le point sur certains éléments abordés lors de la rencontre du 28 février 2017 :

- Présentation de l'outil de gestion de la performance financière
 - Les membres du comité ont pu se familiariser avec le nouvel outil développé par la direction.
 - Ces données serviront à la planification budgétaire 2017-2018.
- Rapport financier du Fonds de santé au travail 2015
 - Le comité recommande l'adoption du rapport (point 05-4).
- Liste des contrôles internes
 - Une liste des principaux contrôles internes et de prévention de la fraude a été présentée.
 - Une recommandation est émise à l'effet que le comité de gouvernance se penche sur la possibilité pour l'établissement de se doter d'un processus permettant les dénonciations, incluant celles ayant trait à la mauvaise utilisation des ressources financières ou à la fraude.
- Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière
 - Plan triennal totalisant 26,4 M\$ en maintien d'actifs et 8,5 M\$ en rénovations fonctionnelles.
 - Priorités encadrées par des critères (ex. : sécurité, réglementation, etc.), supervisées par le MSSS.
- Politique sur la gestion intégrée des risques
 - Suivant la présentation qui a été faite au C. A. de janvier, un plan de travail et une politique-type ont été déposés et discutés par les membres du comité.
 - On prévoit que les travaux de consultation et de rédaction seront complétés pour une adoption par le C. A. en juin prochain.
- Régime d'emprunts pour les projets autofinancés



No de résolution
ou annotation

- Trois financements à court terme pour des projets autofinancés et sont présentés au point 05-6.
- Planification budgétaire
 - Les principes directeurs présentés en décembre ont été ramenés pour adoption par le comité.
- Varia
 - L'autoévaluation du comité a été réalisée. Les membres sont généralement satisfaits du déroulement. Des ajustements mineurs au délai de distribution des documents ont été demandés.
 - Le dossier de la gestion intégrée des risques fera l'objet d'une présentation au prochain conseil d'administration et le suivi des travaux sera repris par le comité de vérification par la suite.

05-2 Procès-verbal de la rencontre du 2017-01-17

Dépôt du document.

05-3 État de la situation financière à la période 11

La période 11 présente un léger déficit de 50 000 \$ sur un budget de 61,2 M\$ pour la période. Le déficit cumulatif s'établit donc à 579 101 \$ sur un budget cumulatif de 632 M\$ ou un écart de 0,1 %. Les secteurs où les dépassements budgétaires continuent à maintenir une pression sur les résultats financiers sont les urgences, les unités de soins et les laboratoires. Par ailleurs, malgré les mesures de gestion sur l'assurance salaire, la prévision du dépassement budgétaire au 31 mars 2017 reste à 4,6 M\$ ou 25 % du budget et de l'exercice précédent. Par contre, les surplus accumulés dans plusieurs directions (principalement dus aux postes vacants) se maintiendront et contribueront grandement à équilibrer le budget en fin d'exercice. La mise en place des mesures NSA visant à relocaliser les usagers utilisant un lit de soins de courte durée a débuté au début de la période 12. La diminution rapide d'une soixantaine d'usagers et la poursuite de ces travaux devraient réduire la pression sur les unités de débordement et les urgences, et ainsi actualiser les rendements attendus du plan de mesures budgétaires compensatoires adopté par le conseil d'administration en octobre 2016.

Compte tenu de ces éléments, l'équilibre budgétaire au 31 mars 2017 est toujours possible, mais demeure fragile et nécessite une vigie rapprochée de la part des membres du comité de direction.

05-4 Rapport financier du Fonds de santé au travail 2015

Le Fonds de santé au travail est un financement spécifique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), administré par le CISSS de l'Outaouais. À ce titre, une équipe sous le leadership de la Direction de la santé publique a le mandat régional en formation et conseil auprès des entreprises de la région en matière de santé au travail.

La dernière année fiscale du Fonds se terminait le 9 janvier 2016. Le rapport financier, audité par Deloitte, a été acheminé le 15 juillet 2016 à la CNESST, tel que requis. Toutefois, ce rapport aurait dû être adopté au préalable par le conseil d'administration de l'établissement. La CNESST demande donc à ce que la situation soit régularisée.

ATTENDU QUE le rapport financier du Fonds de santé au travail est préparé par le CISSS de l'Outaouais et audité par ses



No de résolution
ou annotation

CISSSO-032-2017

auditeurs, utilisant le formulaire prescrit en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail;

ATTENDU QUE l'établissement a déposé à la CNESST son rapport, sur formulaire prescrit, le 15 juillet 2016 mais qu'une résolution du conseil d'administration adoptant le rapport aurait dû y être jointe;

ATTENDU QUE le projet de résolution du conseil d'administration est fourni dans le rapport, en page 1;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour la période du 11 janvier 2015 au 9 janvier 2016 et la résolution qui y est incluse.

05-5 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière

Le Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) vise à faire état auprès du conseil d'administration et du MSSS, des projets de maintien des actifs (MA) immobiliers et de rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD qui seront réalisés au cours du triennat.

Le PCFI permet :

- D'assurer l'investissement visant la sécurité des personnes et des biens;
- D'assurer l'investissement pour contrer la vétusté des immeubles et de les conserver;
- D'assurer l'investissement pour la conformité aux codes et la mise aux normes;
- De présenter le plan triennal d'intervention concernant le maintien des actifs (MA) immobiliers et de la rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD en fonction des ressources disponibles;
- D'améliorer la qualité de l'environnement physique, la fonctionnalité et la capacité des services.

ATTENDU que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a confirmé par écrit nos enveloppes dédiées au Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) en août 2016;

ATTENDU que les enveloppes confirmées par le MSSS pour chacun des établissements sans tenir compte de la réserve régionale sont pour les deux enveloppes :

ÉTABLISSEMENTS	Maintien Actifs immobiliers	Rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD
Centre de réadaptation et de dépendances de l'Outaouais	38 910 \$	14 036 \$
Centre régional de réadaptation la RessourSe	149 043 \$	53 763 \$
CSSS Gatineau	2 504 577 \$	727 124 \$
CSSS Vallée-de-la-Gatineau	298 200 \$	77 865 \$
CSSS Papineau	516 099 \$	96 183 \$
CSSS des Collines	113 371 \$	26 617 \$
CSSS Pontiac	343 931 \$	108 516 \$
Centre jeunesse Outaouais	159 977 \$	57 707 \$
Pavillon du Parc	90 320 \$	32 580 \$
Groupe Champlain inc.	103 020 \$	N/A
VIGI Santé Ltée	102 965 \$	N/A
Total	4 420 413 \$	1 194 391 \$



No de résolution
ou annotation

CISSSO-033-2017

ATTENDU qu'une réserve régionale de 30% au montant de 1 894 463 \$ nous est attribuée pour le maintien des actifs (MA) immobiliers;

ATTENDU qu'une réserve régionale de 50% au montant de 1 194 391 \$ nous est attribuée pour la rénovation fonctionnelle mineure (RFM) hors CHSLD;

ATTENDU l'enveloppe pour résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers (RDMA) au montant de 868 446 \$;

ATTENDU que les plans triennaux déposés seront saisies dans le système informatique Actifs+ Réseau et qu'une liste a été déposée aux membres du conseil d'administration avec un sommaire des engagements;

ATTENDU que l'analyse des besoins a été effectuée pour l'ensemble du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER les plans triennaux de Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) soumis pour les onze établissements pour l'exercice 2016-2017 tels que déposés.

05-6 Régime d'emprunts pour les projets autofinancés

La Direction des ressources financières a récemment convenu avec le MSSS de convertir trois emprunts à court terme en financement à long terme en lien avec des projets autofinancés étant maintenant complétés :

- Le projet d'économie d'énergie, au montant de 1 141 493 \$, pour des travaux effectués à l'hôpital Pierre-Janet (système de chauffage), pour un terme de 7 ans;
- Le financement partiel de la construction de la nouvelle Maison de naissance de l'Outaouais, au montant de 1 000 000 \$, pour un terme de 20 ans et;
- Le projet d'économie d'énergie, au montant de 1 481 800 \$, pour des travaux effectués aux CLSC et CHSLD Petite-Nation (géothermie), pour un terme de 7 ans.

Cette transaction nécessite la constitution d'un régime d'emprunt à long terme spécifique auprès du ministère des Finances à titre de responsable du Fonds de financement.

RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME SPÉCIFIQUE

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2017, lui permettant d'effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant en capital n'excédant pas 3 623 293 \$, auquel s'ajoutera les intérêts et les frais, aux fins de financer les projets suivants :

- le projet d'économie d'énergie autofinancé pour l'acquisition d'équipements, au montant de 1 141 493 \$,



No de résolution
ou annotation

pour les besoins de l'établissement fusionné du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau;

- le projet de relocalisation de la Maison des naissances, au montant de 1 000 000 \$, pour les besoins de l'établissement fusionné du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau; et
- le projet d'économie d'énergie autofinancé – Centre hospitalier de Papineau, CLSC et CHLSD Petite-Nation, au montant de 1 481 800 \$, pour les besoins de l'établissement fusionné du Centre de santé et de services sociaux de Papineau

ci-après appelés les « Projets »;

ATTENDU QUE, pour les fins de ces Projets, le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») procédera au transfert du budget de fonctionnement de votre établissement vers l'enveloppe « Service de la dette » du ministère de la Santé et des Services sociaux, des crédits nécessaires pour le remboursement total des emprunts à long terme à être contractés en vertu du régime d'emprunts proposé;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts spécifique permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme pour les Projets, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime spécifique, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE conformément à l'article 77.1 de cette loi, le présent régime d'emprunts spécifique doit être soumis à l'autorisation du Ministre;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. QUE soit institué un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 31 décembre 2017, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncés ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant en capital n'excédant pas 3 623 293 \$, auquel s'ajoutera les intérêts et les frais, et ce, aux fins de financer les Projets, selon la répartition établie dans le premier alinéa du préambule de la présente résolution;

2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts spécifique soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

- a) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec



No de résolution
ou annotation

conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

- b) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- c) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour les fins des Projets;

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts spécifique, jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152 2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M 24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
- d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du régime d'emprunts spécifique, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;



No de résolution
ou annotation

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

le président-directeur général ou le président-directeur général adjoint ou le directeur des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QU'une demande soit faite au Ministre d'autoriser le présent régime d'emprunts spécifique;

8. QUE la présente résolution entre en vigueur à compter de l'obtention de l'autorisation requise du Ministre et, qu'à cette date, elle remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts spécifique.

06 AFFAIRES MÉDICALES

06-1 Statuts et privilèges

DRE LYSANNE LAMONTAGNE (07150)

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0301);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'annulation de la démission de Dre Lysanne Lamontagne soumise le 18 octobre 2016. Dre Lamontagne participe actuellement aux travaux d'un comité de discipline au sein de l'établissement.

DR TALAT CHUGHTAI (02190)

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0302);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Dr Talat Chughtai à partir de la fin février 2017 et de recommander à l'exécutif de s'assurer de la complétion des dossiers incomplets s'il y a lieu.

Ce médecin a 265 dossiers incomplets. Une correspondance en date du 31 janvier 2017 a été acheminée à Dr Chughtai à cet effet.

CISSSO-035-2017

CISSSO-036-2017



No de résolution
ou annotation

CISSSO-037-2017

DR JACQUES TREMBLAY (71111)

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0303);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Dr Jacques Tremblay à partir du 31 décembre 2016 et de recommander à l'exécutif de s'assurer de la complétion des dossiers incomplets s'il y a lieu.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.

DR PAUL FILLION (180125)

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par le démissionnaire et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0304);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Dr Paul Fillion à partir du 15 décembre 2016 et de recommander à l'exécutif de s'assurer de la complétion des dossiers incomplets s'il y a lieu.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.

DRE SANDRA BABIN (94166)

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0305);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Dre Sandra Babin à partir du 23 décembre 2016 et de recommander à l'exécutif de s'assurer de la complétion des dossiers incomplets s'il y a lieu.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.

DRE CLAIRE BÉRARD (81265)

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de service désigné;

CISSSO-038-2017

CISSSO-039-2017



No de résolution
ou annotation

CISSSO-040-2017

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0306);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Dre Claire Bérard à partir du 28 février 2017 et de recommander à l'exécutif de s'assurer de la complétion des dossiers incomplets s'il y a lieu.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.

DRE MARIE-FRANCE ROLLIN (07208)

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0307);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Dre Marie-France Rollin à partir du 1er novembre 2014 et de recommander à l'exécutif de s'assurer de la complétion des dossiers incomplets s'il y a lieu.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.

DRE SUZANNE BOUCHARD (87379)

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0308);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Dre Suzanne Bouchard à partir du 30 mai 2016 et de recommander à l'exécutif de s'assurer de la complétion des dossiers incomplets s'il y a lieu.

Ce médecin a 18 dossiers incomplets.

CISSSO-041-2017

CISSSO-042-2017



No de résolution
ou annotation

CISSSO-043-2017**DRE SUZANNE FORTIN (92024)**

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0309);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Dre Suzanne Fortin à partir du 31 janvier 2017 et de recommander à l'exécutif de s'assurer de la complétion des dossiers incomplets s'il y a lieu.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.

DRE LAMIAA MIGAHED (13697)

ATTENDU le formulaire de démission dûment rempli et signé par la démissionnaire et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0310);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Dre Lamiaa Migahed à partir du 20 janvier 2017 et de recommander à l'exécutif de s'assurer de la complétion des dossiers incomplets s'il y a lieu.

Ce médecin n'a pas de dossiers incomplets.

DRE MARIA KANDILIOTIS (15749)

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0311);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le changement de statut de membre associé à membre actif à Dre Maria Kandiliotis au sein du département de médecine spécialisée en psychiatrie dans les installations de Gatineau (Centre régional de réadaptation La RessourSe, hôpital de Hull) à partir du 25 janvier 2017.

DRE KRISTIN YOLANDE POPIEL (15102)

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0312);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

CISSSO-045-2017**CISSSO-046-2017**



No de résolution
ou annotation

CISSSO-047-2017

DE LEVER la condition émise le 14 septembre 2016 par le fondé de pouvoir considérant que Dre Kristin Yolande Popiel a obtenu son certificat de spécialiste en microbiologie médicale et infectiologie, et que le dossier est maintenant complet.

DR IAN NANDLALL (16122)

ATTENDU le formulaire de demande de modification des privilèges dûment rempli et signé par le médecin requérant et le chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0313);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETIRER les privilèges à Dr Ian Nandlall en pratique clinique au Centre de services ambulatoires au sein du département de médecine générale à partir du 25 août 2016.

Statut : Actif

Installations de Gatineau : Hôpital de Gatineau, UMF.

DR MARTIN VIAU (15627)

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0314);

ATTENDU qu'en référence au document d'unification du Plan des effectifs médicaux, il ne sera plus nécessaire de présenter de nouvelles demandes d'ajout de privilèges pour les médecins spécialistes qui souhaitent exercer dans des installations autres que leur installation principale au CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER des privilèges en santé publique à Dr Martin Viau à l'installation de Gatineau à l'hôpital de Hull à partir du 2 février 2017.

Statut : Actif

Département/service : Biochimie/laboratoires

Pratique principale : Installations de Gatineau : Hôpitaux de Hull et de Gatineau

Pratique secondaire : Installation du Pontiac : Hôpital du Pontiac

Pratique secondaire : Installation des Collines : Hôpital Mémorial de Wakefield

CISSSO-048-2017



No de résolution
ou annotation

CISSSO-049-2017

DR STÉPHANE PHILIPPE QUENNEVILLE (08364)

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0315);

ATTENDU qu'en référence au document d'unification du Plan des effectifs médicaux, il ne sera plus nécessaire de présenter de nouvelles demandes d'ajout de privilèges pour les médecins spécialistes qui souhaitent exercer dans des installations autres que leur installation principale au CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Stéphane Philippe Quenneville des privilèges en cardiologie (consultations cliniques externes, échographie cardiaque) à l'installation de Papineau (Hôpital de Papineau) à partir du 2 février 2017.

Statut : Actif

Département/service : Médecine spécialisée/cardiologie

Pratique principale : Installations de Gatineau : Hôpitaux de Hull et de Gatineau

DR RAFID HAIDAR (98231)

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0316);

ATTENDU qu'en référence au document d'unification du Plan des effectifs médicaux, il ne sera plus nécessaire de présenter de nouvelles demandes d'ajout de privilèges pour les médecins spécialistes qui souhaitent exercer dans des installations autres que leur installation principale au CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Rafid Haidar en médecine interne (consultations de patients hospitalisés) à l'installation des Collines (Hôpital Mémorial de Wakefield) à partir du 2 février 2017.

Statut : Actif

Département/service : Médecine spécialisée/médecine interne

Demande de privilèges : Hôpital Mémorial de Wakefield, consultations pour patients hospitalisés

Pratique principale : Hôpital de Maniwaki

Pratique secondaire : Hôpitaux de Hull et de Gatineau

CISSSO-050-2017



No de résolution
ou annotation

CISSSO-051-2017

DR GUILLAUME BERTHIER (16894)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0317);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à Dr Guillaume Berthier un statut de membre actif et des privilèges au département de médecine générale à partir du 9 janvier 2017 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activité concernés, le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination de Dr Guillaume Berthier dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale : Installations de Gatineau : Hôpital de Hull (hospitalisation/dmission, soins généraux), CLSC Saint-Rédempteur, CHSLD Bonséjour, CHSLD La Pietà, CHSLD Renaissance (gériatrie, soutien à domicile, longue durée).

DRE MAME AWA NDIAYE (16855)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0319);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre actif et des privilèges au département de médecine générale à partir du 2 janvier 2017 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activité concernés, le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination de Dre Mame Awa Ndiaye née Hane dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale - Installations des Collines : Hôpital Mémorial de Wakefield (hospitalisation/admission), CLSC de Val-des-Monts (prise en charge)

Dre Ndiaye occupera 1 priorité en prise en charge.

CISSSO-052-2017



No de résolution
ou annotation

CISSSO-053-2017

DRE SYLVIE ROUSSELOT (16856)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0320);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre actif et des privilèges au département de médecine générale à partir du 1er janvier 2017 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activité concernés, le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination de Dre Sylvie Rousselot dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale - Installations de Gatineau : Centre de services ambulatoires en pédiatrie de l'Outaouais (prise en charge, sans rendez-vous pédiatrique), Centre régional de réadaptation La RessourSe, et CLSC de Gatineau – St-Rédempteur (prise en charge).

DRE VÉRONIQUE BÉLANGER HUOT (17025)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0321);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre actif et des privilèges au département de médecine générale à partir du 16 janvier 2017 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activité concernés, le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination de Dre Véronique Bélanger Huot dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale – Installation des Collines : Hôpital Mémorial de Wakefield (hospitalisation/admission, urgence).

CISSSO-054-2017



No de résolution
ou annotation

CISSSO-055-2017

DR CESAR PRAVEL OSORES TELLO (16869)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en omnipratique au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0322);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre actif et des privilèges au département de médecine générale à partir du 28 décembre 2016 pour une durée d'un an. Puisque des besoins prioritaires ont été identifiés dans les secteurs d'activité concernés, le ministère de la Santé et des Services sociaux a approuvé en dérogation, la demande de nomination de Dr Cesar Pravel Osores Tello dans les installations suivantes du CISSS de l'Outaouais :

Installation principale – Installation de la Vallée-de-la-Gatineau :
Hôpital de Maniwaki (hospitalisation/admission, urgence)

Le Dr Cesar Pravel Osores Tello comblera 1,5 priorité à l'urgence à raison de 158 heures par trimestre. De plus, il occupera 1 priorité à l'hospitalisation ce qui correspond à 10 semaines de garde annuellement. Chaque priorité correspond à 12 heures par semaine pour chaque installation.

DRE CAMILLE PAQUETTE (11538)

ATTENDU le plan d'effectifs médicaux de médecine générale du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la demande de congé de maternité/parental dûment remplie et signée par le requérant et son chef de département;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0327);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande de congé de maternité/parental de Dre Camille Paquette, membre actif au sein du département de santé publique à partir du 1er avril 2017 jusqu'au 2 avril 2018.

Installation de Gatineau : Hôpital de Hull.

DRE NADIA HADJ-AISSA (14586)

ATTENDU le plan d'effectifs médicaux de médecine générale du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la demande de congé de maternité/parental dûment remplie et signée par le requérant et son chef de département;

CISSSO-056-2017



No de résolution
ou annotation

CISSSO-057-2017

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0328);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande de congé de maternité/parental de Dre Nadia Hadj-Aissa, membre actif au sein du département de médecine générale à partir du 1er mars 2017 jusqu'au 1er février 2018.

Installation de Gatineau : Hôpital de Papineau.

DR LOUIS-PHILIPPE BLAIS (16542)

ATTENDU le plan d'effectifs médicaux de médecine générale du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la demande de congé de maternité/parental dûment remplie et signée par le requérant et son chef de département;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0329);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande de congé de maternité/parental de Dr Louis-Philippe Blais, membre actif au sein du département de médecine générale à partir du 13 juillet 2017 jusqu'au 1er novembre 2017.

Installation de Gatineau : Hôpital de Gatineau.

DR RICHARD ROBINSON (80628)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis un avis de conformité au Plan régional d'effectifs médicaux en anesthésiologie au CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 15 février 2017 (résolution 2017-0318);

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre associé au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Dr Richard Robinson et des privilèges au département d'anesthésiologie à partir du 1er janvier 2017 pour une durée d'un an.

Installation principale : Installation du Pontiac : Hôpital du Pontiac (anesthésiologie-réanimation, garde).

CISSSO-058-2017

CISSSO-059-2017



No de résolution
ou annotation

À une question d'un membre du conseil d'administration, Dr Morissette explique que la DSP fait un suivi rigoureux des dossiers incomplets des médecins démissionnaires.

Un membre demande des précisions sur les raisons évoquées lors des démissions. Dr Morissette explique que les médecins voyagent beaucoup plus et vont parfois œuvrer à l'international. Il ajoute que la DSP suit de près la situation et que la plupart des démissions sont reliées à des raisons personnelles. Un membre souligne que la directive du MSSS donnée aux omnipraticiens du Québec de prendre en charge 500 patients pourrait entraîner plus de départs dans les prochaines années. En réponse à une autre question, Dr Morissette souligne que les départs à la retraite sont aussi considérés comme étant des démissions.

Un membre demande si, à l'instar d'autres régions, une pression est appliquée pour réduire les congés de maternité et de paternité. Dr Morissette souligne que ce n'est pas le cas en Outaouais.

06-2 Présentation du projet de Loi 130 modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux

Dr Guy Morissette (DSP) présente le projet de Loi 130 qui touchera plusieurs lois et règlements distincts. Ainsi, il apportera des modifications, entre autres à :

- Certaines règles applicables aux conseils d'administration et aux présidents-directeurs généraux adjoints des Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des établissements non fusionnés;
- La redéfinition de la gouvernance des groupes d'approvisionnement en commun;
- La révision de certaines règles relatives à l'organisation interne des établissements ainsi qu'aux nominations et privilèges des médecins et dentistes;
- La modulation de certains règlements touchant le commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- L'adoption d'un protocole concernant les mises sous garde et l'évaluation de leur application;
- L'édiction de certains règlements pouvant être pris par les établissements et leurs différents conseils et comités qui devront être assujettis à l'autorisation du ministre.

La direction des services professionnels sera particulièrement touchée par la révision des règles visant la nomination et les privilèges des médecins et dentistes. La loi accordera de plus amples pouvoirs au Président-directeur général, au Président-directeur général adjoint et au Directeur des services professionnels rattachés aux privilèges en réduisant celui du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP).

Un membre demande en quoi le projet de loi pourra améliorer les services à la population. Dr Morissette explique que le projet de loi donne plus de levier aux organisations pour discuter avec le corps médical.

En réponse à une question d'un membre, Dr Morissette souligne que le CMDP sera encore présent dans le processus et rappelle que les difficultés se trouvent davantage dans les obligations médicales que dans les privilèges. Dr Morissette mentionne que les cas litigieux sont gérés davantage par le directeur des services professionnels.



No de résolution
ou annotation

06-3 Politique de déclaration d'un décès au coroner – Dépôt de la version corrigée

Dépôt du document adopté lors de la séance du 26 janvier 2017 (résolution CISSSO-019-2017) et corrigé tel que demandé.

07 PRÉSENTATIONS

07-1 Investissements CHSLD

Mme Judith Daoust (DSAPA) présente le point. Pour soutenir une offre de services accrue et plus précisément en vue d'améliorer les soins et les services offerts dans les 14 CHSLD publics du CISSS de l'Outaouais, les autorités ministérielles ont annoncé un investissement destiné à l'embauche de personnel qui occupera des postes de préposés aux bénéficiaires, d'infirmières auxiliaires ou d'infirmières. Cela représente un investissement de 2 826 600 \$ pour la région de l'Outaouais.

Un membre souligne l'importance de prendre en considération les territoires et les cultures qui diffèrent beaucoup en Outaouais.

08 AFFAIRES COURANTES

08-1 Privilèges de recherche

MME LOUISE BÉLANGER

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de Mme Louise Bélanger, professeure au département de gérontologie et gériatrie à l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que Mme Louise Bélanger détient le statut de chercheure régulière, associée ou collaboratrice au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Mme Louise Bélanger par la Direction de l'enseignement et relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Mme Louise Bélanger en tant que chercheure associée dans l'axe de recherche première ligne au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de quatre ans.

MME CHRISTIANE GUAY

ATTENDU la demande de privilèges de recherche au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais de la part de Mme Christiane Guay, professeure agrégée en études autochtones et diversité culturelle au département de travail social à l'Université du Québec en Outaouais;

CISSSO-060-2017



No de résolution
ou annotation

CISSSO-061-2017

ATTENDU que Mme Christiane Guay détient le statut de chercheure régulière, associée ou collaboratrice au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU l'approbation de la candidature de Mme Christiane Guay par la Direction de l'enseignement et relations universitaires et recherche (DERUR) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation de l'octroi de privilèges de recherche par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER des privilèges de recherche à Mme Christiane Guay tant que chercheure régulière dans l'axe de recherche psychosociale au Centre de recherche du CISSS de l'Outaouais, pour une période de trois ans.

08-2 Bail emphytéotique Maison de soins palliatifs des Collines

Mme Manon Moreau (DST) présente le projet en titre :

La Maison des Collines est un organisme sans but lucratif partenaire de la communauté qui souhaite l'aménagement d'une maison pour accompagner les personnes malades nécessitant des soins palliatifs et leurs proches sur le territoire des Collines. Le CISSS de l'Outaouais a des locaux administratifs excédentaires situés à l'hôpital de Wakefield résultant d'un agrandissement antérieur pouvant répondre au besoin de l'organisme mais nécessitant des travaux d'agrandissement et de réaménagement. Pour ce faire, il faut procéder à la signature d'un bail emphytéotique. L'organisme pourra ainsi hypothéquer l'immeuble et ainsi financer les améliorations qu'il devra y apporter.

ATTENDU le projet soumis conjointement par le CISSS de l'Outaouais et la Maison des Collines, un OBNL partenaire de la communauté qui souhaite l'aménagement d'une maison pour accompagner les personnes malades nécessitant des soins palliatifs et leurs proches;

ATTENDU l'appui du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais à une maison de soins palliatifs;

ATTENDU le besoin du territoire desservi par le CISSS de l'Outaouais pour héberger et accueillir les personnes nécessitant des soins palliatifs;

ATTENDU les besoins spécifiques en lits de soins palliatifs dans la communauté des Collines pour la population y résidant et l'inexistence, à ce jour, d'un organisme mandaté pour offrir ce service;

ATTENDU les résultats positifs de l'analyse financière de l'organisme et de l'aptitude de l'organisme à réaliser le processus d'agrément à titre de maison de soins palliatifs;

ATTENDU la position de la Maison des soins palliatifs à participer aux soins de fin de vie, dont la sédation palliative continue et l'aide médicale à mourir;



No de résolution
ou annotation

CISSSO-062-2017

ATTENDU la mobilisation de l'ensemble des acteurs du réseau local quant à la pertinence de la mise en place de ce projet;

ATTENDU la demande du conseil d'administration de la Maison des Collines au conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais de convenir d'un bail emphytéotique lui permettant de louer une partie du terrain situé sur le lot 3 391 430 et le bâtiment érigé sur cette partie de terrain tel que dessiné au plan de localisation préparé le 21 février 2017 par la firme d'arpenteurs-géomètres Alary St-Pierre Durocher ;

ATTENDU les règles administratives de disposition des biens immobiliers du ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU l'intention du CISSS de l'Outaouais de conserver un droit de regard sur les activités ou services situés sur le terrain du site de l'hôpital;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais dispose, sur le terrain de l'hôpital, et plus précisément sur le lot 3 391 430 du cadastre du Québec, des espaces nécessaires avec un bâtiment érigé permettant d'installer la Maison des soins palliatifs sans compromettre le fonctionnement actuel et le développement futur du nouvel établissement;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1. de déclarer les espaces excédentaires;
2. de céder, conditionnellement à l'acceptation de ce projet par le MSSS, un droit emphytéotique, à la Maison des Collines sur une partie de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 391 430 du cadastre du Québec y incluant le bâtiment érigé, dans la circonscription foncière de Gatineau dans la Municipalité de La Pêche, laquelle partie de lot est montrée à un plan préparé par Alary St-Pierre Durocher, arpenteurs-géomètres, le 21 février 2017, sous le numéro 9747 de ses minutes, sujet à la durée prévue de 25 ans;
3. de permettre à la Maison des Collines le déploiement de la solution immobilière retenue aux fins d'agrandissement du bâtiment;
4. de mandater monsieur Jean Hébert à réaliser les démarches nécessaires pour obtenir les autorisations nécessaires auprès du ministre et du Conseil du trésor;
5. d'autoriser monsieur Jean Hébert à signer, pour et au nom du CISSS de l'Outaouais, le contrat emphytéotique, ainsi que tout autre document requis pour donner effet à ce dernier.

09 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

09-1 Mot du président

M. Jean-François Trépanier, président du comité fait le compte-rendu de la séance du 6 mars 2017 :



No de résolution
ou annotation

- Adoption d'un nouveau calendrier afin de placer une rencontre supplémentaire;
- Un nouveau plan de travail du comité a été discuté;
- Le comité recommande l'adoption de la modification à la politique de frais de séjour et déplacement du personnel cadre telle que déposée en 09-3;
- La DRHCAJ a fait une présentation des changements à venir à la structure syndicale;
- Le rapport trimestriel sur les plaintes de harcèlement et d'incivilité et de la violence au travail a été déposé;
- Une présentation de la situation concernant la présence au travail a été faite et le comité a tenu des discussions sur le plan de travail;
- Dépôt d'un rapport sur l'état des cibles de l'Entente de gestion et d'imputabilité en lien avec les ressources humaines, à la période 10.

Les membres demandent des précisions sur le rapport trimestriel sur les plaintes de harcèlement et d'incivilité et de la violence au travail. On note une baisse du nombre de plaintes de harcèlement et une augmentation des plaintes d'incivilité. Le comité des ressources humaines suivra la situation. Mme Johanne Robertson (DRHCAJ) révèle que près de 200 cadres ont reçu à ce jour une formation pour intervenir en cas de harcèlement.

Un membre demande si une politique d'accueil dans la diversité est prévue dans les plans. Mme Robertson souligne qu'aucun projet n'est prévu actuellement mais que le sujet pourrait être approfondi prochainement.

09-2 Procès-verbal de la rencontre du 2016-12-05

Dépôt du document.

09-3 Politique de frais de séjour et de déplacement - Modification

Des modifications sont proposées à la politique de frais de déplacement et de séjour du personnel d'encadrement, adoptée par le C.A. le 10 mars 2016.

- Modification du mode de locomotion « location d'auto » et ajout du mode de locomotion « avion » :
 - Si le moyen de transport le plus économique est la location et que le gestionnaire choisit d'utiliser son véhicule, le remboursement des frais sera selon le coût de la location d'un véhicule et non le remboursement des kilométrages parcourus.
 - Un cadre et son supérieur immédiat peuvent convenir, après analyse, que le cadre qui doit se rendre à Québec pour une rencontre peut utiliser l'avion plutôt qu'un moyen de transport terrestre. Dans un tel cas, le cadre doit compléter la procédure de réservation de billet d'avion et la faire autoriser par son supérieur.
- Modification des frais de remboursement des repas :
 - Le CISSS de l'Outaouais peut, sur présentation de pièces justificatives, rembourser les frais de repas réels et raisonnables encourus lors d'une rencontre d'affaires sur présentation de pièces justificatives et approbation par l'autorité compétente (Circulaire 2008-041 du MSSS).



No de résolution
ou annotation

CISSSO-063-2017

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais doit approuver les politiques de gestion concernant les conditions de travail de ses cadres (article 4 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux);

ATTENDU l'importance se doter d'une politique relative aux allocations pour frais de déplacement et de séjour qui soit équitable pour l'ensemble des cadres de l'organisation et qui prévoit des compensations monétaires suffisantes eu égard aux dépenses et frais encourus par les cadres dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU la résolution CISSSO-041-2016 qui adoptait le 10 mars 2016 la politique de frais de déplacement et de séjour du personnel d'encadrement;

ATTENDU les modifications proposées à la politique touchant aux modes de locomotion « location d'auto » et « avion »;

ATTENDU les modifications proposées à la politique touchant au remboursement des frais de repas;

ATTENDU que la politique déposée est conforme aux normes dictées à la circulaire 2008-041 du ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU que le document a fait l'objet d'une consultation au comité de direction du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique de frais de déplacement et de séjour du personnel d'encadrement telle que modifiée.

10 CORRESPONDANCE

10-1 Résolution Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Dépôt d'une résolution de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, datée du 27 janvier 2017, réitérant les besoins en services de santé et services sociaux spécialisés pour la clientèle jeune. Dépôt d'une lettre réponse datée du 7 mars 2017 signée par le directeur des programmes jeunesse.

10-2 Stationnement hôpital de Shawville – Lettre réponse

Dépôt de la lettre réponse de la direction générale du CISSS de l'Outaouais datée du 3 février 2017, à l'attention des citoyens et organisations ayant posé des questions concernant le stationnement de l'hôpital de Shawville lors de la séance du conseil d'administration du 26 janvier 2017.

10-3 Lettre de félicitations du Comité des usagers du Centre intégré (CUCI)

Dépôt d'une lettre datée du 8 février 2017 signée par la présidente du Comité des usagers du Centre intégré (CUCI) soulignant le bon travail à l'accueil du CHSLD Foyer du Bonheur.

10-4 Lettre réponse à la FIQ sur les relations de travail

Dépôt d'une lettre datée du 6 mars 2017 signée par le PDG en réponse à une question de la FIQ déposée lors de la séance



No de résolution
ou annotation

publique du C.A. du 26 janvier 2017 et traitant des relations de travail.

10-5 Suivi des recommandations du CUCI

Dépôt d'une lettre datée du 7 mars 2017 signée par le PDG concernant le suivi aux recommandations du Comité des usagers du Centre intégré (CUCI) datant de juin 2016.

10-6 Lettre réponse à l'APTS

Dépôt d'une lettre datée du 9 mars 2017 signée par le PDG en réponse à des questions déposées par la représentante de l'APTS lors de la séance du C.A. du 24 novembre 2016.

11 GOUVERNANCE

11-1 Renouvellement des déclarations des intérêts des membres

Dépôt de neuf formulaires de déclaration des intérêts des membres du conseil d'administration signés par les membres présents. Les membres absents seront invités à remettre leur formulaire à la séance du 20 avril 2017.

11-2 Remplacement d'un membre du conseil d'administration - Comité régional sur les services pharmaceutiques

Parmi les membres du conseil d'administration, un siège est réservé à un « pharmacien d'établissement désigné par et parmi les membres du comité régional sur les services pharmaceutiques ». Le Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais a finalisé le 16 février 2017 son processus électoral pour la nomination de ses membres.

ATTENDU que l'article 9, alinéa 3 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2) stipule qu'un siège est réservé à un « pharmacien d'établissement désigné par et parmi les membres du comité régional sur les services pharmaceutiques »;

ATTENDU que le Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais a finalisé le 16 février 2017 son processus électoral pour la nomination de ses membres;

ATTENDU que Mme Johanne Paradis ne fait plus partie des membres du CRSP et qu'il y a donc perte de qualité de celle-ci à titre de membre du conseil d'administration (C.A.) du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU que l'article 9, alinéa 3 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2) stipule :

« Dans le cas d'un membre désigné, la vacance est comblée par résolution du conseil d'administration pourvu que la personne visée par la résolution possède les qualités requises pour être membre du conseil d'administration au même titre que celui qu'elle remplace. Une vacance qui n'est pas comblée par le conseil d'administration dans les 120 jours peut l'être par le ministre. »



No de résolution
ou annotation

CISSSO-064-2017

ATTENDU que l'article 3, alinéa a) du Processus visant à combler les postes vacants au conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (PRO-026) stipule que le C.A. doit consulter préalablement le conseil professionnel/comité/département concerné avant de prendre sa décision;

ATTENDU que l'article 17, de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2) stipule que le conseil d'administration doit être constitué en parts égales de femmes et d'hommes;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CONSTATER la perte de qualité de Mme Johanne Paradis à titre de « pharmacienne d'établissement désigné par et parmi les membres du comité régional sur les services pharmaceutiques » et d'en aviser le ministère de la Santé et des Services sociaux;

DE DEMANDER au Comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de soumettre les noms de deux candidats, dont au moins une femme, pour occuper le siège laissé vacant par le départ de Mme Johanne Paradis.

DE MANDATER le comité de gouvernance et d'éthique du CISSS de l'Outaouais d'analyser les candidatures qui seront proposées et de soumettre une recommandation pour le remplacement du siège vacant.

RÉSOLUTION DE REMERCIEMENTS

ATTENDU que Mme Johanne Paradis a œuvré depuis le 23 septembre 2015 au sein du conseil d'administration (C.A.) du CISSS de l'Outaouais en tant que pharmacienne d'établissement désignée par et parmi les membres du comité régional sur les services pharmaceutiques;

ATTENDU que Mme Johanne Paradis quitte ses fonctions au conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais en date du 9 mars 2017;

ATTENDU que Mme Johanne Paradis a apporté une valeur ajoutée importante aux travaux du CISSS de l'Outaouais et a œuvré avec professionnalisme, collaboration, engagement et bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REMERCIER Mme Johanne Paradis pour sa participation et son implication au C.A. du CISSS de l'Outaouais de septembre 2015 à mars 2017.

11-3 Calendrier 2017-2018 des séances du C.A.

Un projet de calendrier des séances régulières du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais de septembre 2017 à juin 2018 est déposé pour adoption.

ATTENDU que le règlement de régie interne du conseil d'administration stipule ce celui-ci doit se réunir au moins six fois

CISSSO-065-2017



No de résolution
ou annotation

CISSSO-066-2017

par année (article 176 de Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU que le conseil d'administration doit également se réunir à la demande du président ou à la demande écrite du tiers de ses membres en fonction (article 176 de Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU que chaque année, le conseil d'administration fixe, par résolution, le calendrier des séances;

ATTENDU le projet de calendrier soumis par le président-directeur général;

ATTENDU que la séance du 28 septembre 2017 sera devancée au 21 septembre 2017;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le calendrier des séances du conseil d'administration de septembre 2017 à juin 2018 tel que modifié.

12 DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

- Séance régulière : 20 avril 2017.

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 21 h 10.

Lucie Lalonde
Présidente

Jean Hébert
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 20 avril 2017, résolution CISSSO-071-2017.

NOTE : *Après la séance régulière, les membres se réunissent pour un échange informel d'une dizaine de minute visant l'amélioration du fonctionnement des séances.*